

JUSSIEU secours

INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES / HOMMES INCALCULABLE

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Société AGV s'est attachée à calculer l'index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

On rappelle que cet index prévoit une note sur 100 établie à partir de 5 indicateurs :

- L'écart de rémunération femmes-hommes = 40 points
- L'écart dans les augmentations individuelles = 20 points
- L'écart dans les promotions = 15 points
- Les augmentations au retour de congé maternité = 15 points
- Répartition des sexes dans les plus hautes rémunérations = 10 points

Chaque entreprise doit, au minimum, atteindre 75 points et publier sa note sur son site internet.

Il est possible que ces indicateurs ne puissent pas tous être calculés (en cas d'absence d'augmentations individuelles, ou de congés maternités, par exemple).

Dans un tel cas la note obtenue à partir des indicateurs calculables est ramenée sur 100 en appliquant une règle de proportionnalité, sauf lorsque le nombre maximum de points pouvant être obtenus, au total, par l'entreprise, avant application de la règle de la proportionnalité, est inférieur à 75 points. Dans ce cas, l'index est réputé incalculable.

C'est précisément la situation dans laquelle se trouve la société AGV où trois indicateurs sont incalculables (écarts de rémunération, écart des augmentations individuelles, augmentations au retour de congé maternité). Pour l'année 2021 (au titre des données de 2020), l'index pour la société AGV est incalculable.